



Compte-rendu

Réunion présidée par M. Dominique BUGAUD

I - Composition de l'assemblée

Présents :

BRUGERON Christian, Maire de Lanuéjols, Communauté de communes Mont Lozère
BUGAUD Dominique, Direction Départementale des Territoire Lozère
CANAR Guillaume, Syndicat Mixte Lot Dourdou
DELAUNAY Martin, chargé de mission Natura 2000 – Association Terres de vie en Lozère
GIRAL Cédric, Office Français de la Biodiversité
MEFFRAY DAVAL Dominique, Direction Départementale des Territoire Lozère
PROUHA Valérie, Fédération de pêche 48
TAURISSON Olivier, maire de Brenoux
VIDAL Frédéric, Office National des Forêts Lozère

Excusés :

COMBET Nina, COPAGE
Conservatoire de Espaces Naturels Occitanie
DEBENNE Éric, Comité Départemental du Tourisme de la Lozère
IZARD Alexandre, Agence de l'Eau Adour Garonne
FRAY Thibaut, Comité Départemental Olympique et Sportif 48
GUERIN Cécile, ONF
LAMANDE Nathalie, DREAL
LAURE Stéphanie, Chambre d'Agriculture de la Lozère
MARTIN Philippe, président du COPIL, Maire de Balsièges, Communauté de communes Cœur de Lozère
MOLINES Loïc, CRPF
SUAU Laurent, Communauté de communes Cœur de Lozère
VIGAND Jérôme, Coordination rurale de la Lozère

II - Ouverture de la séance et ordre du jour

D. BUGAUD ouvre la séance en remerciant les participants et rappelle les objectifs de la réunion :

- Présenter le bilan de l'animation 2020 ;
- Définir le programme d'animation 2021 ;
- Aborder toute question relative à la vie du site Natura 2000.

Les paragraphes qui suivent résument les interventions des membres du comité de pilotage (COPIL) suite à la présentation des différents points à l'ordre du jour.

III – Présentation du bilan de l'animation 2020

Contrats Ni agricole ni forestier

Les travaux du contrat porté par l'ONF sur la cabane de la pépinière, sur la commune de Saint-Etienne du Valdonnez, ont été réalisés cette année. Cette cabane aurait abrité une partie de la colonie aujourd'hui installée dans le moulin d'Auriac. Une affiche sera installée sur la porte pour informer de la mise en défens de cette cabane. La demande de paiement sera réalisée au printemps.

Un contrat de plantation de ripisylve au bord du Bramont chez un propriétaire privé est en cours de réflexion sur la commune de Saint-Bauzile. Cela permettrait le rétablissement d'une continuité de la ripisylve en amont et en aval.

Suivis MAEC

Deux exploitations ayant contractualisés des MAEC ont été suivies afin d'observer l'évolution de l'état de conservation des habitats engagés.

Les contrats signés en 2015 ont été prolongés d'un an pour 2020.

Les agriculteurs ayant contractualisé en 2015 et 2016 pourront signer un nouveau contrat d'un an en 2021, renouvelable en 2022 en attendant la nouvelle PAC en 2023.

Les mesures linéaires et d'ouvertures ne seraient plus ouvertes pour ces deux années. Des basculements vers des mesures sans ouverture seront possibles. Le changement de mesures reste possible mais n'est pas conseillé car les diagnostics pourraient ne plus correspondre aux engagements.

Nous sommes encore en attente de confirmation de ces éléments pour transmission et mise en place de ces contrats auprès des agriculteurs.

Charte Natura 2000

Aucune promotion de la Charte Natura 2000 « milieux » n'a été faite auprès des propriétaires privés suite à la faible compensation de la taxe TFNB aux communes (26%).

Une charte Natura 2000 départementale « activités » est en cours de création. Le CDOS serait intéressé par cette charte recouvrant tous les sites Natura 2000 du département. Cette charte « activités » est plus un outil de communication qu'un outil réglementaire.

Évaluations d'incidences

La structure animatrice a été sollicitée dans le cadre de sa mission de porter à connaissance et pour l'évaluation d'incidences de plusieurs projets qui n'ont pas tous débouchés sur une évaluation des incidences : la mise en eau du moulin d'Auriac, un permis de construire à St Etienne du Valdonnez et une manifestation à Saint-Bauzile.

L'aménagement recommandé par l'OFB pour accueillir la colonie de chauves-souris prévu dans moulin d'Auriac pour compenser de la rénovation de la toiture initiée il y a 5 ans a été réalisé. Les chauves-souris continuent à s'installer en dehors de ce caisson.

Des trappes avaient été posées dans les cabanes ONF voisines pour limiter le dérangement au cas où la colonie voudrait s'y installer. Ces trappes étant régulièrement ouvertes, il serait nécessaire de les fermer définitivement.

C. GIRAL : Il faudrait bloquer les cheminées car elles sont régulièrement utilisées par des randonneurs mais permettent l'accès aux chauves-souris.

Il serait intéressant de bloquer totalement l'accès aux combles.

Une affiche d'information pourrait être installée sur chaque cabane.

Concernant la remise en eau du moulin d'Auriac, le propriétaire n'a pas encore fourni d'étude hydraulique aux services de police de l'eau. Il demeure des interrogations sur la remise en fonctionnement du moulin et son impact sur le cours d'eau.

Suivi Loutre

La loutre reste présente sur l'ensemble du bassin versant du Bramont et de la Nize. De plus en plus de restes d'Écrevisses signal sont observés dans les épreintes.

V. PROUHA : Il faudrait vérifier s'il s'agit d'Écrevisses signal ou d'Écrevisses à pattes blanches. Des Écrevisses signal ont été observées de plus en plus en amont dans le Bramont.

Aucune étude génétique sur les Loutres du Valdonnez n'a été réalisée.

Suivi du Chiroptères

Les cavités habituelles ont été visitées. Deux nouvelles grottes ont été suivies cette année : la grotte de l'ermitage de San Chaousou et l'aven de Saint Etienne du Valdonnez.

La grotte du Truc de Marion et l'aven de Saint Etienne du Valdonnez sont les cavités regroupant les plus grandes populations de chauves-souris, dont la majorité sont d'intérêt communautaire.

Il est difficile de suivre l'intégralité de la grotte du Truc de Marion. Cette année, une partie qui rassemblait plus d'une dizaine de Petits rhinolophes n'a pas pu être visitée.

Les populations sont stables par rapport aux années précédentes.

Les différents potentiels gîtes de reproduction ont été suivis. Le moulin d'Auriac reste le principal gîte de reproduction du territoire.

Depuis la rénovation du moulin d'Auriac, le suivi en sortie de gîte n'est plus efficace. Il faudra demander au propriétaire l'accès à l'intérieur pour les futurs comptages.

Suivi orchidées

Les deux stations d'Orchis punaise ont été suivies. La station de Venède comptabilisait 65 pieds en fleur. Les effectifs varient grandement d'une année sur l'autre.

Aucun pied d'Ophrys d'Aymonin n'a été observé.

Suivi piscicole

Aucune Écrevisse à patte blanche n'a été observée à Lentondre.

La station principale d'écrevisses reste toujours occupée et sensible aux assecs estivaux, mais sans mortalité anormale.

V. PROUHA : Des analyses d'ADN environnemental des cours d'eau ont montrées que la peste de l'écrevisse était présente dans le Lot mais pas encore dans le Bramont. Il serait intéressant de faire un comptage exhaustif de la station les prochaines années.

Suivi fréquentation des cavités

Les fiches de fréquentation ont été relevées. Les grottes restent peu fréquentées.

Pour la première année, du passage a été enregistré dans l'aven de Saint Etienne du Valdonnez.

Il faudra sensibiliser au dérangement des chauves-souris, en modifiant les fiches à l'entrée des grottes et via une plaquette de sensibilisation.

Étude participative Lucane cerf-volant

Les données transmises par des observateurs ont été répertoriées.

Information, communication, sensibilisation

La lettre d'information regroupant les principales actualités du site sera distribuée aux mairies en vue d'une diffusion en interne, via les bulletins municipaux ou directement distribuée par les agents ou conseillers municipaux.

La lettre d'information sera diffusée sur le site internet et déposées dans chaque mairie.

Limitées en nombre de participants, les animations Lucane cerf-volant et orchidées ont été doublées et la communication se faisait uniquement au niveau local.

L'animation chauves-souris rencontre toujours un franc succès.

L'animation-formation auprès des étudiants GENA de l'Institut Agro de Florac est réalisée sur le site du Valdonnez et sur le site Falaises de Barjac et cause des Blanquets.

Le projet de panneaux à Saint Bauzile financée par du LEADER est mis en pause par la communauté de communes Cœur de Lozère.

Une présentation prévue dans un conseil municipal a été reportée.

Les communautés de communes Cœur de Lozère, Aubrac Lot Causses Tarn et le COPAGE coorganisent un Concours Général Agricole des Pratiques Agroécologiques sur le nouveau volet Agroforesterie. Ce concours sera ouvert à tous les agriculteurs de la vallée du Lot. Les agriculteurs des sites Natura 2000 Valdonnez, Falaises de Barjac et cause des Blanquets et Vallon de l'Urugne seront cependant prioritaires. Le règlement est en cours de finalisation. Ce concours donne accès au concours national.

L'actualité du site a également été relayée via la presse, la page Facebook et le site internet.

Il faudrait essayer de nouveaux médias, 48fm, KTWZ TV, Lozère décalée, etc. On peut réfléchir pour faire des pastilles radio ou internet pour présenter certains sites, à voir entre les différents sites Natura 2000 lozériens.

Vie du réseau

Le chargé de mission a participé aux différents échanges techniques relatifs aux MAEC et Natura 2000 auprès de la DDT, l'ASP, la Région, les autres animateurs lozériens et de l'association Natura 2000 Occitanie.

- **Le COPIL valide le bilan de l'animation 2020.**

IV- Programme d'animation 2021

Le programme d'animation a été complété par les suggestions proposées par les membres du COPIL puis validé (en annexe).

V- Questions diverses

Saint-Etienne du Valdonnez perçoit la dotation Natura 2000. Cette dotation n'est pas fléchée.

D. BUGAUD : Certains sites flèchent ces montants vers des actions en lien avec des enjeux environnementaux.

Philippe MARTIN
Président du COPIL